

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOUTIER Philippe.

Date de la convocation : 28 août 2020

Présents : Mr MOUTIER Philippe, Mme CHIAPPA Graziella, Mr DUSSEAUX Nicolas, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mr BERTHE Cédric, Mme MONCHANY Sophie, Mr COMBE Antoine, Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, , Mme DELAYE Coline, Mr MAZIERE Laurent, Mme LAROUY KERSUZAN Catherine, Mme ROSOLEN Catherine

Absents ayant donné pouvoir : Mr GRANET Cyril (Mme MONCHANY)

Absent : Mr LOUBIERE Brieuc

Mme Coline DELAYE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte et l'ordre du jour est abordé :

- ***Retrait de la délibération désignant les délégués à l'USTOM***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en séance du 19 juin 2020, il avait été désigné à tort des délégués à l'USTOM, Mr Moutier (titulaire) et Mr MAZIERE (suppléant), or ce syndicat est de la compétence de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Il est donc nécessaire de retirer cette délibération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- ***Retrait de la délibération désignant les délégués au SIPHEM***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en séance du 19 juin 2020, il avait été désigné à tort des délégués au SIPHEM, Mr Combe (titulaire) et Mme CHIAPPA (suppléante), or ce syndicat est de la compétence de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Il est donc nécessaire de retirer cette délibération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- ***Retrait de la délibération désignant les délégués au Syndicat Mixte du Pays Haut Entre Deux Mers***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en séance du 19 juin 2020, il avait été désigné à tort des délégués au Syndicat Mixte du Pays Haut Entre Deux Mers, Mme Chiappa (titulaire) et

Mr Moutier (suppléant), or ce syndicat est de la compétence de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Il est donc nécessaire de retirer cette délibération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- ***Droits de préemption***

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes émanant de Me Cintas, notaire à La Réole, de Me Latapye, notaire à Rauzan et de Me Dubost, notaire à Langon concernant des biens se situant dans la zone de droit de préemption urbain :

- Immeuble cadastré section AS 77, situé au 61 avenue du Général De Gaulle
- Immeuble cadastré section AL 144, situé au 17 clos de la Fontaine
- Immeuble cadastré section AP 93, situé au 43, avenue du Général De Gaulle
- Immeuble cadastré section AX 77 (45p) et AX 55, situé au lieu-dit « les Garrigues »
- Immeuble cadastré section AX 73 et AX 74, situé au lieu-dit « les Garrigues »

Il est donc nécessaire de se prononcer sur ces demandes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles indiqués ci-dessus.

- ***Budget communal – décision n°1 – virement de crédits***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle a été commise lors du budget primitif et qu'il est nécessaire d'apporter une rectification aux comptes 67441 et 678 par le biais de la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 678 : charges exceptionnelles	10 000 €	
D 67441 : sub. Budget annexe		10 000.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- ***Budget réseau de chaleur – décision n°1 – virement de crédits***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été commise lors du budget primitif concernant la reprise du « déficit d'investissement reporté » et qu'il est nécessaire d'effectuer une régularisation par le biais de la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : déficit reporté		10 000 €
D 2315 : Installation, matériel et outillage	10 000.00 €	

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- *Diminution de crédits n°1 – budget réseau de chaleur*

Désignation	Dépenses	Recettes
D 6061 : fournitures non stockables	- 5000.00 €	
D 6156 : maintenance	- 5665.95 €	
R 002 : excédent de fonctionnement	-	- 10965.95 €
TOTAL	- 10965.95 €	- 10965.95 €

- *Diminution de crédits n°2 – budget réseau de chaleur*

Investissement

Désignation	Dépenses	Recettes
15721 (040) provisions pour gros entretien		- 10000.00 €
TOTAL		- 10000.00 €

Fonctionnement

Désignation	Dépenses	Recettes
6875 (042) dotation provisions pour risque	- 10000.00 €	
TOTAL	- 10000.00 €	

- *Rectification suppression écritures d'ordre – budget réseau de chaleur – décision modificative n°3*

Investissement

Désignation	Dépenses	Recettes
2315 (23) : installation, matériel et outillage	- 10000.00 €	
TOTAL	- 10000.00 €	

Fonctionnement

Désignation	Dépenses	Recettes
6061 (011) : Fournitures non stockables	- 10000.00 €	
TOTAL	- 10000.00 €	

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité ces propositions.

Mme Rigaud Marie-Pierre rejoint l'assemblée à 20 h 30 et prend part aux votes concernant les sujets suivants

- *Bail commercial « au 102 »*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 3 juillet 2020, il avait fait part de la demande de Mr Granet de reprendre le local « l'ancien bistroquet » au 1, rue Maxime Lafourcade, afin d'y ouvrir un restaurant de vente à emporter.

Après divers échanges avec l'intéressé sur les possibilités de reprise de cet ancien commerce, Monsieur le Maire a proposé au repreneur le local moyennant un loyer mensuel de 150 €.

Une discussion est engagée parmi les conseillers présents afin de déterminer le montant du loyer et les conditions de location.

Après discussions, le conseil municipal juge le loyer de 150 € trop bas, il propose 300 € comme il avait été appliqué au précédent locataire.

De plus, afin de permettre une implantation durable de ce nouveau commerce de restauration, il est suggéré d'offrir la 1^{ère} année de location.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix pour, 1 abstention** accepte la gratuité pour une année et décide qu'au-delà de ce terme le montant mensuel sera de 300 €. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches pour mener bien ce dossier et notamment de signer le bail commercial, auprès de Me Laurent Millet, notaire à Rivesaltes .

- ***Convention « le cercle »***

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 3 juillet dernier, il avait été proposé à l'association « le cercle » d'investir le rez-de-chaussée de l'ancienne gare afin de libérer le local « ancien bistroquet » rue Maxime Lafourcade.

L'association ayant accepté, les travaux d'aménagement sont en cours.

Il est donc nécessaire de passer une convention avec cette association. Monsieur le Maire propose la gratuité du local ainsi que les fluides pour la 1^{ère} année.

Après discussions, le conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition et charge Mr le Maire de signer la convention avec « le cercle ».

Infos diverses :

Plaine des sports :

- Élaboration d'une COT (convention d'occupation temporaire) pour le Squash, et renégociation des conditions d'occupation des locaux du pôle raquette.
- Proposition que Mr Mazière anime et fasse la promotion de la plaine des sports et qu'il soit responsable du respect du règlement intérieur pour chaque association sportive : proposition approuvée par le conseil municipal.

PLUI : ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

- Le PLUI est géré par la communauté de communes. Il est prévu de diminuer et/ou cadrer les zones constructibles. Il apparaît pour Gironde sur Dropt 3 zones où il sera, à la suite du vote du nouveau PLUI, possible de construire. Or, une de ces zones est « zone humide » donc non constructible. De plus les deux autres zones où il serait possible d'y implanter 30 maisons pour l'un et 11 pour l'autre, nous paraissent trop petites. Nous demanderons donc l'ouverture d'une autre zone afin de pouvoir créer des espaces constructibles moins denses, plus végétalisés.

Réseau de chaleur

- Points sur les travaux du réseau de chaleur

Aménagement de bourg

- travaux de sécurisation en cours

- Mr le Maire souhaite écrire un plan d'aménagement pour Gironde sur Dropt à très long terme, 20 ans. Le projet étant de sécuriser l'espace de la départementale 1113, de créer des voies douces, d'articuler la ville autour de son patrimoine...

Questions diverses :

Sophie Monchany propose de faire un marché de Noël le 6 décembre et se rapprochera de l'école et de l'association des parents d'élèves afin d'organiser au mieux l'événement. Elle propose aussi la mise en place de décorations de Noël sous location afin de minimiser les coûts d'entretien et la vétusté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00 et ont signé les membres présents.